



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOU, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERRISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/73 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT ET LA COMMUNE DE MILLAS POUR LA PRISE EN CHARGE DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Le Maire rappelle la délibération du 10 juin 2021 qui approuve la convention d'adhésion Petites villes de demain, entre l'Etat, la Communauté de Communes Roussillon Conflent et les communes d'Ille Sur Tet et de Millas.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

La convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain. Sa signature permet au programme d'embaucher un chargé de projet, financé à 70 % par l'Etat.

Un recrutement a été effectué entre les trois partenaires. Il s'agit désormais de conventionner pour définir le fonctionnement du programme et la prise en charge du nouveau service commun créé.

Le Maire fait la lecture du projet de convention.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE la convention avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent et la commune de Millas pour la prise en charge du chef de projet Petites Villes de Demain (PVD).

AUTORISE le Premier adjoint à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire

William BURGHOFFER

